



TRAIL DES DUCS XII - 2026

SAMEDI 31 OCTOBRE ET DIMANCHE 1 NOVEMBRE 2026

VALENTIGNEY

Règlement Épreuve

Le présent règlement est rédigé en conformité avec la réglementation fédérale FFA applicable aux courses dites « hors stade »

I. Organisation

L'association Pays de Montbéliard Triathlon (N° SIRET : 515 132 280 00014), domiciliée au Pôle associatif Lou Blazer, 12 rue Renaud de Bourgogne, 25200 Montbéliard organise les 31 octobre et 1 Novembre 2026 la 12ième édition du Trail Des Ducs.

II. Communication officielle

Les sites officiels utilisés par l'organisation pour communiquer sur l'évènement :

<https://www.paysdemontbeliard-triathlon.org> - <https://traildesducs25.alwaysdata.net>

Facebook : Team PMT

III. Définitions des épreuves (selon la réglementation FFA)

Courses en nature dit trail : manifestations pédestres se déroulant principalement en dehors des routes (maximum 30% de la distance sur route goudronnée) sans utilisation de matériel alpin, ni de technique alpine, sur itinéraire matérialisé (excluant l'utilisation de la boussole). On distingue :

- Les « Trails découverte » : distance inférieure à 21 Km
- Les « Trails cours » : distance supérieure ou égale à 21 km et inférieure à 42 km.

IV. Les épreuves :

Samedi 31 octobre 2026 :

- La Duchesse, 13 km, 350 m D+, en nocturne, course individuelle chronométrée
- Des courses enfants (non chronométrés mais avec classement dans l'ordre d'arrivée) :
 - Eveil Athlé (U10 - 8-9 ans, soit 2018 à 2020) : un tour de stade des Longines
 - Poussins (U12 - 10-11 ans, soit 2016 et 2017) : 1,1 km
 - Benjamins (U14 - 12-13 ans, soit 2014 et 2015) : 2.2 km
 - Minimes (U16 -14-15 ans, soit 2012 et 2013) : 2,2 km

Dimanche 1 novembre 2026 :

- La Comtesse, 9 km, 230 m D+, course individuelle chronométrée

- La Marquise, 19 km, 500 m D+, course individuelle chronométrée
- Les Ducs, 30 km, 850 m D+, course individuelle chronométrée
- Marche nordique, 9 km, 230 m D+, marche nordique individuelle non chronométrée.

Un challenge est proposé sur le cumul de 2 courses : 13km + 19km ou 13km + 30km

V. Lieux de départ et d'arrivée :

Les départs et les arrivées se déroulent au niveau de l'Esplanade Vurpillot, Stade des Longines, rue Villedieu, 25700 VALENTIGNEY

VI. Conditions d'admission :

1 – Catégories d'âge

Les catégories d'âge se basent sur l'année civile qui débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Elles se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année (âge au 31 décembre) et prennent effet au 1er novembre de la saison administrative en cours (règlement Fédération Française d'Athlétisme).

Par conséquent, le Trail Des Ducs est ouvert à tout public homme ou femme, aux conditions d'âges suivantes :

Année de naissance	Catégories	9km et 13km	19km	30km
2010 – 2011	U18 - Cadets	OUI	NON	NON
2008 – 2009	U20 - Junior	OUI	OUI	NON
2005 – 2007	U23 - Espoir	OUI	OUI	OUI
1993 – 2004	Senior	OUI	OUI	OUI
... – 1992	Master	OUI	OUI	OUI

2 – Certificats Médicaux remplacé par le Parcours Prévention Santé (PPS)

Pour toutes les compétitions ayant lieu à partir du 1er avril 2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA. Toutes les informations sont à retrouver sur le site de la FFA : <https://pps.athle.fr/>

Les titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme sont exemptés de PPS.

Sont également exemptés les titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ; Voici la liste des licences acceptées par la FFA:

- La licence UFOLEP à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence FCD, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence FFSA, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence FFH, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence FSPN, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence de la fédération de l'ASPTT, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence FSCF, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- La licence FSGT, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running en cours.

En l'absence de licence ou de PPS, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire pour toute inscription.

VII. Inscriptions :

Les inscriptions par course seront closes du moment où le quota présenté ci-dessous sera atteint :

Comtesse	Marche Nordique	Duchesse	Marquise	Ducs	Enfants
700	50	350	350	350	50

En cumulé, les inscriptions seront closes lorsque 1500 personnes seront inscrites.

Pour s'inscrire, voir rubrique inscription sur notre site internet

Date limite des inscriptions par Internet : jeudi 29 octobre 2026 à 23h59.

Possibilité de vérifier votre inscription sur : <https://www.njuko.net>

VIII. Tarifs :

Les droits d'inscription comprennent : la participation à la course, le chronométrage par puce électronique (pour les courses chronométrées), le lot souvenir du Trail Des Ducs, les ravitaillements solides et liquides sur le parcours et à l'arrivée, la présence de moyens de secours (médecin, secouristes, ambulance).

	TRANCHE 1	TRANCHE 2	SUR PLACE
	Jusqu'au 31 aout	A partir du 1 ^{er} septembre	
Comtesse – 9 km	11 €	14 €	18 €
Duchesse – 13 km	15 €	18 €	22 €
Marquise – 19km	18 €	21€	25 €
Ducs - 30 km	27 €	30 €	34 €
Marche nordique - 9 km	9 €	12 €	16 €
Cumul Duchesse (samedi) et Marquise (dimanche)	31 €	38 €	44 €
Cumul Duchesse (samedi) et Ducs (dimanche)	39 €	44 €	50 €

Attention : il faut ajouter, à ces prix, les frais d'inscription directement prélevés par le chronométreur.

Pour les courses enfants, les tarifs sont de 2 € peu importe la période d'inscription.

IX. Retrait des dossards :

Le retrait des dossards se déroulera au magasin Pro Du Sport de Belfort ou au départ des courses. Chaque coureur se voit remettre un dossard avec puce pour le chronométrage électronique (sauf marche nordique et courses enfants) et le numéro de téléphone du PC secours de l'organisation.

X. Horaires :

Samedi 31 Octobre :

Pour la Duchesse :

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 16h00
- Briefing de course / Échauffement : 16h45
- Départs coureurs : 17h00
- Podiums d'arrivée : A partir de 19h00

Courses enfants :

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 15h00
- Briefing de course / Échauffement : 15h50
- Départs coureurs première course : 16h00

Fin de la manifestation : 20h30

Dimanche 1 Novembre :

Pour les Ducs :

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 7h30
- Briefing de course / Échauffement : 8h15
- Départs coureurs : 8h30

Pour la Marquise :

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 8h00
- Briefing de course / Échauffement : 8h45
- Départs coureurs : 9h00

Pour la Comtesse :

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 8h30
- Briefing de course / Échauffement : 9h15
- Départs coureurs : 9h30

Pour la marche nordique :

- Arrivée conseillée sur parking + retrait des dossards : 8h30
- Briefing de course / Échauffement : 9h15
- Départs marcheurs : 09h35 (juste derrière les coureurs)

A partir de 12h00 : Podium en fonction des arrivées

15h00 : Fin de la manifestation.

XI. Ravitaillements :

Ce trail est organisé en autosuffisance quasi complète.

Il y aura toutefois des ravitaillements liquide/solide le long du parcours (2 pour les Ducs, 1 pour la Duchesse et la Marquise) et à l'arrivée (pour toutes les courses).

XII. Matériel obligatoire et recommandé :

Matériel obligatoire :

- Une lampe frontale et un bandeau réfléchissant pour la Duchesse (course nocturne)
- Réserve d'eau : 1L minimum obligatoire pour les Ducs 30km, 500 ml minimum obligatoire pour la Duchesse, la Marquise et la Comtesse.
- Un gobelet ou équivalent (pas de gobelets à disposition sur les ravitaillements du parcours)

- Une réserve alimentaire suffisante en fonction de la distance

Des contrôles pourront être effectués le long de la course. En cas de non-respect du règlement, une pénalité de 30 min sera appliquée.

Matériel recommandé :

- Téléphone portable
- Couverture de survie
- Sifflet
- Un coupe-vent ou veste imperméable, gants, tenue adaptée en fonction de la météo

Interdiction d'utiliser des bâtons pour les courses trail.

L'accompagnement par un chien ou une personne à pied ou à vélo n'est pas autorisé.

XIII. Abandons, éliminations, barrières horaires :

Le Trail Des Ducs, notamment le 30 km, s'adresse à des coureurs ayant un entraînement suffisant. Les coureurs du 30km pourront être redirigés vers le 19km en fonction des temps de passage

Le 9 km se veut être un trail découverte, ouvert et accessible à tous.

En cas d'abandon, le coureur devra se rendre au point de contrôle le plus proche et redonner son dossard à un bénévole qui assurera son retour sur la ligne d'arrivée.

Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Toute irrégularité dûment constatée sera éliminatoire (non-respect des consignes de sécurité, manque de fair-play, tricherie, non-respect du milieu naturel, ...).

Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

XIV. Classements et récompenses :

Pour être classé, un coureur doit franchir la ligne d'arrivée avec son dossard, la puce électronique, avoir été contrôlé aux différents pointages intermédiaires et respecter l'ensemble de la réglementation.

Les récompenses sont les suivantes :

- Lot souvenir
- Dotation en lots pour les récompensé(e)s. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.
- Cérémonie des podiums à l'arrivée

Récompensé(e)s :

- 3 premières femmes et trois premiers hommes au scratch
- 1er des catégories suivantes regroupées :
 - Les Jeunes : Junior/Cadet/Espoir (moins de 23 ans)
 - Sénior/Master 0/Master 1
 - Les expérimentés : Master 2 et + (45 ans et +)
 (Pas de cumul possible)

XV. Réclamation et jury

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

XVI. Charte du Trail Des Ducs

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur si ce dernier ne respecte pas une des règles suivantes :

- Gestion des déchets des coureurs :

Les déchets (emballages alimentaires, etc.) doivent être conservés par les coureurs ou **NÉCESSAIREMENT** déposés à l'endroit des points de ravitaillements mis en place par l'organisation.

- Comportement des coureurs :

En toutes circonstances, le comportement de chaque coureur doit rester exemplaire : respect, courtoisie, calme et non-violence à l'encontre des autres concurrents, de l'équipe d'organisation ou de toute personne du public.

- Traversées de routes :

Les coureurs sont tenus de ne pas s'écarter du tracé.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route (notamment lors des traversées de route).

Les traversées de routes se font **NÉCESSAIREMENT** à l'endroit indiqué par les signaleurs dédiés à cette tâche et **SEULEMENT S'ILS EN DONNENT LEURS ACCORDS**.

Compte tenu du dispositif de sécurité mis en place sur chaque passage et traversées de routes, les signaleurs peuvent demander aux coureurs de **S'ARRÊTER POUR UNE QUELCONQUE RAISON**.

Par exemple, pour fluidifier la circulation automobile, les signaleurs ont toute initiative pour stopper les coureurs. Cet arrêt ne pourra en aucun cas justifier d'une quelconque réclamation auprès de l'organisation.

- Assistance :

Chaque coureur s'engage à venir en aide en cas de défaillance ou d'accident d'un tiers coureur en contactant au plus vite le PC secours, dont le contact a été délivré à la remise du dossard, et toute personne de l'organisation située au plus proche de l'incident.

XVII. Annulation, modification de parcours, remboursement, mauvais temps :

L'organisateur se réserve, au regard des conditions de courses, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou circonstances exceptionnelles, le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, les barrières horaires, de modifier l'emplacement des postes d'assistance sans préavis voire d'annuler les épreuves, pour garantir la sécurité des coureurs et de l'équipe d'organisation.

En cas d'annulation, l'organisateur s'engage à rembourser les droits d'inscriptions en gardant 5€ par coureur affectés aux financements engagés.

En cas de report, l'organisateur s'engage à proposer une date de repli (pouvant être de quelques jours à plusieurs mois en fonction des disponibilités des prestataires, de la salle, ...) avec un report de

l'inscription automatique et une possibilité de remboursement pour les personnes ne pouvant être disponibles à la nouvelle date dans le mois suivant la date initiale.

XVIII. Assurance et responsabilité :

Pays de Montbéliard Triathlon, en tant qu'organisme organisateur, a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Cependant, chaque participant doit être couvert personnellement par une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours (les licenciés FFA sont couverts par l'assurance de leur licence).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, blessures ou accidents provoqués par une déficience physique lors de l'épreuve.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, disqualification ou encore sur décision médicale ou du directeur de course.

La possession d'une licence adéquate ou d'un PPS valide est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

XIX. Droit à l'image :

Les concurrents du fait de leurs engagements autorisent les organisateurs à utiliser, pour toute opération promotionnelle, ou sur le site internet du Trail Des Ducs, toute photo ou image concernant l'événement.

XX. Acceptation du règlement :

Les participants s'engagent sous leur responsabilité.

De par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Version validée le 01/06/2026 en comité d'organisation.

Règlement déposé en sous-préfecture de Montbéliard le 1/09/2025.